



Conditions générales du tirage au sort pour l'enquête des conducteurs de ve 2023

Janvier 2023

1. Généralités

- 1.1. Les présentes conditions générales (ci-après : les "**Conditions Générales**") s'appliquent au tirage au sort pour l'enquête des conducteurs de VE 2023 (ci-après : la "**Promotion**").
- 1.2. La Promotion est organisée par The New Motion B.V., dont le siège social est situé à Rigakade 20, 1013 BC Amsterdam, Pays-Bas ("**Shell Recharge Solutions**").
- 1.3. La Promotion est organisée pour promouvoir l'enquête des conducteurs de VE 2023.
- 1.4. La Promotion commence le 17 janvier 2023 à 8h00 et se termine le 24 février à 18h00 (la "**Période de la Promotion**").

2. Description de la Promotion

- 2.1. Ce tirage au sort est réservé aux participants à l'enquête sur les conducteurs de VE 2023 qui laissent leurs coordonnées à Shell Recharge Solutions via l'enquête en ligne après avoir soumis un questionnaire entièrement rempli. La participation au tirage au sort est gratuite. L'enquête sera menée au niveau international et deux gagnants par pays seront tirés au sort pour la promotion.



3. Participation

- 3.1. Les participants à l'enquête en ligne sur les conducteurs de VE 2023, après avoir rempli entièrement un questionnaire, peuvent participer au tirage au sort. Ils doivent au préalable accepter les termes et conditions du tirage au sort et indiquer leur adresse e-mail.
- 3.2. Chaque participant ne peut participer à la Promotion qu'une seule fois, quel que soit le nombre de fois où il participé à l'enquête en ligne.
- 3.3. En participant à la Promotion, vous acceptez d'être lié par les présentes Conditions Générales.
- 3.4. En principe, la participation à la Promotion est uniquement ouverte aux résidents des Pays-Bas, d'Allemagne, de France et du Royaume-Uni, âgés de 18 ans ou plus. Les mineurs ne peuvent participer qu'avec l'accord d'un représentant légal.
- 3.5. Les employés, y compris les membres de la famille résidant avec ces employés, de Shell Recharge Solutions, de ses filiales, et toute autre personne impliquée dans l'organisation de la Promotion sont exclus de la participation à la Promotion.
- 3.6. La participation à la Promotion est gratuite.

4. Désignation du gagnant

- 4.1. Shell Recharge Solutions sélectionnera les 2 gagnants nationaux des prix décrits à l'article 5 au hasard parmi tous les participants à la Promotion.
- 4.2. Ces gagnants seront tirés au sort à la fin de la Période de la Promotion le 26 février 2023 par un tirage au sort effectué par l'agence qui réalise l'enquête.
- 4.3. Un participant ne peut gagner qu'un seul prix maximum.
- 4.4. Après le tirage au sort, les gagnants seront informés de leur Prix le 3 mars 2023 par email. Après cette notification, le Prix sera envoyé au gagnant dans les 30 jours.



5. Prix

5.1. Chaque participant de chaque pays a la possibilité de gagner l'un des prix suivants (ci-après le ou les "Prix"):

- (i) Le premier prix est un chèque cadeau Amazon.fr d'une valeur de 100 €.
- (ii) Le prix est un chèque cadeau Amazon.fr d'une valeur de 100 €.

5.2. La valeur totale des prix en France est de 200 euros.

5.3. Le droit pour un gagnant de recevoir un Prix n'est pas transférable. Il n'est pas possible de racheter ou d'échanger un Prix contre des prix de substitution ou de l'argent.

6. Responsabilité

6.1. Shell Recharge Solutions ne prévoit pas de garantie pour le Prix. L'utilisation d'un Prix se fait à vos propres risques. Shell Recharge Solutions n'est pas responsable de dommage :

- a. encouru par l'utilisation d'un Prix, ou qui proviendrait d'un Prix ou qui est lié à celui-ci,
- b. subi en raison de l'indisponibilité, de la perte, de la réception tardive ou de la détérioration d'un Prix, ou
- c. subi en raison d'une quelconque inexactitude dans la description d'un Prix.

7. Taxes et autres charges

Toutes les taxes, tous les prélèvements ou tous les coûts en rapport avec un Prix que le gagnant est tenu de payer à tout moment sont à la charge du gagnant.

8. Données personnelles

8.1. Shell Recharge Solutions traite les données personnelles qu'il obtient dans le cadre de la Promotion conformément à [sa déclaration de confidentialité](#).

8.2. Shell Recharge Solutions traite les données personnelles des participants afin de contacter les gagnants et de leur remettre les Prix. Shell Recharge Solutions peut également utiliser les noms des gagnants des prix et tout support visuel de la promotion à des fins promotionnelles.



9. Plaintes

- 9.1. Shell Recharge Solutions agit conformément au Code de Conduite relatif aux Jeux de Hasard Promotionnels de 2014 (*Gedragscode Promotionele Kansspelen 2014*).
- 9.2. Les plaintes concernant la Promotion peuvent être soumises à Shell Recharge Solutions via email à l'adresse marketing@shellrecharge.com. Shell Recharge Solutions contactera le plaignant dans les plus brefs délais pour traiter la plainte.
- 9.3. Si la plainte n'a pas été traitée à la satisfaction du plaignant, ce dernier peut déposer une plainte auprès de l'Autorité néerlandaise des Jeux (*Kansspelautoriteit*), PO box 298, 2501 CG La Haye.

10. Divers

- 10.1. Shell Recharge Solutions peut, sans préavis, interrompre la Promotion ou en modifier les Conditions Générales. Les Conditions Générales ne seront pas amendées au détriment des participants. La version la plus récente de ces Conditions Générales est disponible à tout moment sur le site web de Shell Recharge Solutions.
- 10.2. Les présentes Conditions Générales sont régies par le droit néerlandais.